



Quelques règles à respecter *

- ✓ L'entraîneur doit être prévenu d'une absence justifiée
- ✓ Chaque licencié(e) s'engage à être présent à l'heure du début de l'entraînement, avec une tenue de sport adaptée à la pratique du sport (short, tee-shirt, chaussures dédiées, gourde d'eau personnelle)
- ✓ Les joueurs mineurs sont placés sous la responsabilité des entraîneurs à partir du début de la séance suivant les horaires programmés et jusqu'à la fin de celle-ci. Il importe que les parents qui accompagnent les enfants s'assurent de la présence de l'entraîneur. En cas d'absence ou de retard, le licencié devra avertir son entraîneur le plus tôt possible avant le début de la séance. Toute absence non justifiée pourra entraîner le non convocation au match suivant.
- ✓ Lors des matches à domicile, les membres de l'équipe doivent être présents 45 minutes avant l'horaire prévu du match, ou suivant un horaire fixé par l'entraîneur.
- ✓ Les parents des joueurs (ses) assurent le transport des autres membres de l'équipe. Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent. Ils s'engagent donc à respecter le code de la route (limitations de vitesse, ceintures de sécurité, nombre de passagers, assurances...)
- ✓ Tout adhérent s'engage à entretenir un bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres. Il s'engage aussi, ainsi que les parents des joueurs, à respecter les arbitres et ses décisions.
Les parents des joueurs et joueuses peuvent être sollicités pour la tenue de la table du marque, pour aider les dirigeants à l'organisation et le fonctionnement des diverses manifestations, pour tenir la buvette pendant le match de l'équipe de leurs enfants.

NE PAS OUBLIER

- ✓ Que les dirigeants sont bénévoles et donnent gratuitement leur temps et leurs compétences à la vie du club
- ✓ Que les joueurs et l'entraîneur ont le droit à l'erreur ainsi que les arbitres
- ✓ Que les parents spectateurs doivent avoir un comportement exemplaire et doivent laisser leur agressivité à la porte du gymnase
- ✓ Que les parents spectateurs doivent montrer l'exemple à leur enfant

**Elles sont dans le règlement intérieur du club dont vous avez dû prendre connaissance en signant la feuille de renseignement*